



Rendez-vous pour dépôt de dossier de naturalisation française

Par **nytrogine**, le **07/03/2019** à **15:49**

Bonjour tout le monde,
J'ai 20 ans, étudiante en biologie en France et j'ai toujours vécu en France. Sauf que je suis de nationalité polonaise, née en Suisse (en suisse il n'y a pas le droit du sol). Du coup je me suis dit qu'il serait peut-être intéressant de demander la nationalité française vu que j'y vis depuis toujours avec mes parents.
Du coup j'ai réuni tout les papiers qu'il faut et je suis allée à un des PIMMS de Lyon. On m'a dit que je dois prendre rendez-vous pour déposer mon dossier, qui est au passage déjà complet, et on m'a donné une date de rendez-vous. Seul bémol, on m'a donné rendez-vous dans 2 ans !!!! Sauf que je ne sais pas ou je serais dans 2 ans et je ne trouve pas ça normal de devoir attendre dans 2 ans pour déposer un dossier. Sachant que j'ai tout les papiers qu'il faut. La dame de l'accueil m'a dit qu'il traite 60 cas comme moi chaque jour et qu'ils ont 4 rendez-vous par jour pour des dépôts de dossier et que ces rendez-vous prennent 1h. Je comprends bien que beaucoup de gens demandent la nationalité, mais sachant que mon dossier est complet je trouve ça absurde de devoir attendre 2 ans sachant que peut-être je serais à l'étranger ou dans l'incapacité de me présenter à ce rendez-vous dans deux ans....
Du coup je voulais savoir si c'était normal de faire attendre autant les gens pour juste déposer un dossier et s'il n'y a pas un autre moyen pour la naturalisation française pour déposer ce dossier sans attendre 2 ans....
Merci d'avance.

Par **amajuris**, le **07/03/2019** à **18:35**

bonjour,
vu le nombre de personnes qui demandent la nationalité française et qui sont souvent issues de pays à l'état-civil à la fiabilité très aléatoire, ce qui oblige à des vérifications

dans le pays d'origine qui sont souvent longues, cela explique le délai important pour avoir une réponse à votre demande de naturalisation.

l'obtention de la nationalité française par naturalisation est toujours une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.

une des conditions essentielles est l'insertion professionnelle afin que votre activités professionnelle vous permette de disposer de ressources suffisantes et stables.

remplissez-vous cette condition ?

le délai de réponse est de 18 mois maxi pouvant être réduit à 12 mois dans certains cas.

salutations